Rima Hassan (LFI) : après un tweet citant l’un des auteurs du massacre de 26 personnes à Tel-Aviv, 2 ans d’inéligibilité requis

20/10/2026 à 17h26



En 1972, 26 personnes ont été assassinées lors de l’attentat de l’aéroport de Lod, près de Tel-Aviv. Un des auteurs, Kōzō Okamoto, est au cœur du procès de Rima Hassan. Pour avoir relayé sur X une citation de cet ancien terroriste de l’Armée rouge japonaise, l’eurodéputée LFI est poursuivie pour apologie du terrorisme. Ce mardi 20 octobre, le parquet a requis **dix mois de prison avec sursis et deux ans d’inéligibilité**. Il ne s’agit pas d’un jugement définitif.

La procédure porte sur un message publié le 26 mars sur X, depuis supprimé. L’élue avait relayé une citation de Kōzō Okamoto, ancien membre de l’Armée rouge japonaise et l’un des auteurs de l’attentat commis en 1972 à l’aéroport de Lod-Tel-Aviv, qui avait coûté la vie à 26 personnes et fait environ 80 blessés.



Capture du tweet à l'origine des poursuites, publiée par La Dépêche.

Selon le ministère public, relayer ce propos dans ce contexte revient à valoriser l'auteur de l'attentat et à banaliser le massacre. Rima Hassan conteste cette interprétation et dénonce une procédure destinée, selon elle, à intimider une élue de l'opposition.

Il s'agit de réquisitions du parquet, et non d'une condamnation. La décision du tribunal est attendue.

Sources : La Dépêche du Midi (20 octobre 2026) ; Le Monde, contexte de la procédure.